

PROCÈS-VERBAL de la cinq cent quatrième réunion du **CONSEIL D’ADMINISTRATION** de l’Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 21 SEPTEMBRE 2026

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BOURGET, Marie-Josée Chargée de cours	X Jusqu’à 17 h 23		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
CHAMPAGNE, Daniel Membre socio-économique		X*	LAKHSSASSI, Ahmed Professeur – Département d’informatique et d’ingénierie	X À partir de 16 h 45	
DROLET, Patrick Membre socio-économique		X*	NGOM, Ndeye Khady Diplômée de l’UQO	X	
DUBÉ-BÉDARD, Thaïs Membre socio-économique	X Jusqu’à 18 h		PROULX, Pascal Membre socio-économique		X*
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X		Siège vacant (cadre supérieur·e)	-	-
ESSOUNGA, Simon Pierre Parfait Étudiant	X		Siège vacant (cadre supérieur·e)	-	-
KAMMOUN, Manel Professeure – Département des sciences administratives	X		Siège vacant (professeur·e)	-	-
KODJO ACCOH, Yaovi Hugues Étudiant	X		Siège vacant (représentant·e des collègues)	-	-
Personnes convoquées	Présente	Absente	Personne invitée		
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l’administration et aux ressources	X		BONNEVILLE, Bruno Président du comité de gouvernance et d’éthique du CA	X (Point 4.3)	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l’enseignement et à la réussite par intérim	X		DURIVAGE, André Président du comité d’éthique de la recherche	X (Points 4.1 et 4.2)	
Personnes observatrices		Absente	Personnes observatrices	Présente	Absente
BÉLAND, Catherine Chargée de cours – observatrice substitut de Marie-Josée Bourget		X*	LE GALL, Véronique Professeure et directrice du Module des sciences administratives	X	
BOUFFARD, Marie-Ève Coordonnatrice de stage au Départ. Sc. infirmières Représentante du SGPUQO		X*	RÉGIMBALD, André Représentant de l’ARUQO		X*
MORIN, Isabelle Directrice générale de la Fondation de l’UQO		X*	-	-	-
Secrétaire générale	Présente	Absente	Attachée d’administration	Présente	Absente
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
*Absence motivée					

Le président du conseil d’administration, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 32.

Monsieur Bruno Bonneville, président du comité de gouvernance et d’éthique du CA, est présent pour le traitement du point 4.3.

1.- **Adoption de l’ordre du jour**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l’unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Déclaration de conflits d'intérêts

3.- **Sur consentement des membres**

3.1 Procès-verbaux :

3.1.1 Cinq cent deuxième réunion (20 avril 2026)

3.1.1.1 Adoption

3.1.1.2 Affaires en découlant

3.1.2 Cinq cent troisième réunion (extraordinaire) (20 mai 2026)

3.1.2.1 Adoption

3.1.2.2 Affaires en découlant

Affaires académiques

3.2 Calendrier universitaire de l'UQO pour l'année 2027-2028

3.3 Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

3.4 Projet d'ouverture des admissions à temps partiel à tous les trimestres (été, automne hiver) et à temps complet au trimestre d'été au DESS en comptabilité professionnelle (1808) offert au campus de Gatineau

3.5 Projet de suspension des admissions au DESS en comptabilité professionnelle (cheminement coopératif) (1818)

3.6 Projet de modification aux modalités d'admission des programmes de premier cycle en administration (7127, 712S, 6625, 66J5, 4122, 4030, 4674, 9016, 8039)

Affaires administratives et financières

3.7 Octroi d'un contrat de service d'entretien ménager d'immeubles pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ainsi que pour les résidences et les maisons de ville

3.8 Octroi d'un contrat de travaux à exécution sur demande en entretien, réparation et amélioration des systèmes mécaniques et thermopompes

3.9 Octroi d'un contrat pour le déplacement du réseau de Vidéotron dans le cadre du projet de construction de la résidence étudiante

3.10 Octroi d'un contrat pour des services professionnels en ingénierie pour des travaux de mise à niveau des systèmes électriques du pavillon Alexandre-Taché

3.11 ***POINT RETIRÉ*** - Octroi d'un contrat pour les services professionnels en architecture pour l'élaboration d'un Programme fonctionnel et technique et pour la construction du nouveau Pôle Santé au campus de Gatineau

3.12 ***POINT RETIRÉ*** - Octroi d'un contrat pour les services professionnels en ingénierie pour l'élaboration d'un Programme fonctionnel et technique et pour la construction du nouveau Pôle Santé au campus de Gatineau

Nominations

3.13 Démission d'un membre siégeant à la commission des études à titre d'étudiant

- 3.14 Nomination de la personne représentante de l'UQO au conseil d'administration du Bar le Tonik
- 3.15 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation d'une personne représentante de l'UQO au comité de retraite de l'Université du Québec

Affaires courantes

4.- Affaires générales et institutionnelles

- 4.1 Comité d'éthique et de la recherche : présentation du rapport annuel du ministère de la Santé et des Services sociaux
- 4.2 Reddition de comptes sous forme de rapports annuels
- 4.3 Présentation des résultats de l'évaluation annuelle du conseil d'administration
- 4.4 Information du président
- 4.5 Information de la rectrice
- 4.6 ***POINT RETIRÉ*** - Renouvellement de mandat du vice-recteur à l'administration et aux ressources
- 4.7 Engagement et affectation du poste de directrice adjointe ou de directeur adjoint des Services aux étudiants (**À huis clos**)
- 4.8 Engagement et affectation d'une directrice ou d'un directeur du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (**À huis clos**)
- 4.9 Délégation de pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pendant la période d'été
- 4.10 Modifications au *Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais*
- 4.11 Projet de modification du *Règlement des études de premier cycle* et du *Règlement des études de cycles supérieurs*
- 4.12 Projet de modification de la *Politique de la valorisation, de l'appréciation, de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement*
- 4.13 Autorisation au doyen de la recherche pour le dépôt d'un projet au Secrétariat à la condition hommes femmes

5.- Affaires administratives et financières

- 5.1 Adoption de la transmission au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) de l'engagement du conseil d'administration concernant les règles 4.1.8 et 4.1.11 des *Règles budgétaires et calculs des subventions de fonctionnement aux universités 2025-2026*
- 5.2 Approbation des virements interfonds de l'UQO pour l'exercice financier 2025-2026
- 5.3 Modifications au plan des effectifs pour l'année 2026-2027
- 5.4 ***POINT RETIRÉ*** - Renouvellement du Programme d'assurances de dommages du Regroupement des universités québécoises (PARUQ)

6.- Affaires académiques

- 6.1 Embauche d'une professeure régulière au Département de droit
- 6.2 Embauche d'une professeure régulière au Département de droit
- 6.3 Embauche d'un professeur régulier au Département de droit
- 6.4 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences de l'éducation
- 6.5 Embauche d'une professeure régulière au Département de travail social
- 6.6 Projet d'ouverture des admissions au baccalauréat en cybersécurité et au baccalauréat en cybersécurité – régime coopératif
- 6.7 Projet d'ouverture des admissions au baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé
- 6.8 Demande d'exemption des frais indirects de recherche pour le projet d'un professeur du Département des sciences naturelles
- 6.9 Demande d'exemption des frais indirects de recherche pour le projet d'une professeure du Département de droit

7.- Nominations

- 7.1 Élection à la présidence du conseil d'administration de l'UQO
- 7.2 Recommandations du comité de désignation des membres du CA de l'UQO
- 7.3 Nomination d'un membre au comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration de l'UQO
- 7.4 Nomination de membres au comité de désignation des membres du conseil d'administration
- 7.5 Nomination d'un membre au comité d'audit externe de l'UQO

8.- Période d'information et questions

9.- Dépôt de documents

- 9.1 Tableau des sujets récurrents traités au CA
- 9.2 Synthèse de l'évaluation périodique des programmes de premier cycle en relations industrielles et en ressources humaines (RIRH) (7214, 6626, 4568, 4253, 4479)
- 9.3 Modification du calendrier universitaire de l'UQO pour l'année 2026-2027

10.- Adoption du Protocole établissant les conditions de travail entre l'UQO et l'Association des cadres de l'UQO (**À huis clos**)

11.- Prochaine réunion (lundi 21 septembre 2026)

12.- Clôture de la séance

2.- **Déclaration de conflits d'intérêts**

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts à l'égard des points à traiter.

3.- Sur consentement des membres

3.1 Procès-verbaux :

3.1.1 Cinq cent deuxième réunion (20 avril 2026)

3.1.1.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la cinq cent deuxième réunion (20 avril 2026), et ce, sans modifications.

3.1.1.2 Affaires en découlant

En ce qui concerne le procès-verbal de la cinq cent deuxième réunion (20 avril 2026), les suites régulières ont été données.

3.1.2 Cinq cent troisième réunion (20 mai 2026)

3.1.2.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la cinq cent troisième réunion (20 mai 2026), et ce, sans modifications.

3.1.2.2 Affaires en découlant

En ce qui concerne le procès-verbal de la cinq cent troisième réunion (20 mai 2026), les suites régulières ont été données.

Affaires académiques

3.2 Calendrier universitaire de l'UQO pour l'année 2027-2028

Semaine d'études – Trimestre d'hiver 2028

Depuis 1998, l'Université a retenu le principe de fixer les calendriers universitaires deux ans à l'avance afin d'intégrer les principales dates aux publications servant à la promotion.

Le projet présenté à la commission des études a été conçu en respectant le *Règlement général* de l'Université du Québec ainsi que les règlements des études de l'UQO. Les trimestres s'étendent sur 15 semaines et les jours fériés ne font pas l'objet de reprise.

Tous les trimestres incluent une semaine d'études.

Il est recommandé de ne pas fixer dès maintenant les dates de la semaine d'études au trimestre d'hiver 2028, mais d'attendre d'obtenir l'information relative au moment où les centres de services scolaires de l'Outaouais et des Laurentides vont fixer la semaine de relâche. Nous veillons à ce que la semaine d'études coïncide avec celle où les activités sont suspendues aux niveaux primaire et secondaire.

En conséquence, le projet de calendrier qui est soumis ne précise pas, pour le moment, les dates de la semaine d'études du trimestre d'hiver 2028. Il est plutôt proposé que, dans la mesure où les centres de services scolaires concernés optent pour les mêmes dates, la semaine d'études soit alors fixée à ce moment. Par contre, si les centres de services scolaires de l'Outaouais et des Laurentides utilisaient des dates différentes, on suggère alors de consulter à nouveau la commission des études et de présenter la question au conseil d'administration pour décision. Selon l'expérience du calendrier 2026-2027, les centres de services scolaires devraient arrêter ces dates vers le mois de février 2027.

Le projet soumis intègre certains ajustements dont :

- la date limite d'inscription a été ajustée pour tenir compte de la modification au règlement des études de premier cycle lequel prévoit désormais une limite de 10 jours ouvrables après le début des cours;
- une date limite d'inscription est prévue pour les cours à horaire condensé au trimestre d'été;
- un délai de trois jours ouvrables est prévu pour l'inscription aux cours à horaire condensé aux trimestres d'automne et d'hiver;
- un délai de 10 jours ouvrables est prévu pour la remise des résultats après la fin du trimestre.

La commission des études recommande au conseil d'administration l'adoption du calendrier universitaire pour l'année 2027-2028.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7705 concernant le calendrier universitaire de l'UQO pour l'année 2027-2028; laquelle est jointe en appendice.

3.3 Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

Conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7706 concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

3.4 Projet d'ouverture des admissions à temps partiel à tous les trimestres (été, automne, hiver) et à temps complet au trimestre d'été au DESS en comptabilité professionnelle (1808) offert au campus de Gatineau

Le DESS en comptabilité professionnelle de l'UQO, offert depuis 2014 au campus de Gatineau et depuis 2021 au campus de Saint-Jérôme, s'inscrit dans un contexte de transformation majeure de la formation menant au titre de CPA. En effet, l'ensemble des universités québécoises offrant ce programme doit se conformer à une réforme nationale imposée par l'Ordre des CPA (OCPA), laquelle introduit une refonte complète des compétences attendues, des contenus de formation et des modalités d'évaluation. Cette réforme, structurée autour de la nouvelle Grille de compétences 2.0, vise à mieux préparer les futurs CPA à évoluer dans un environnement marqué par des transformations économiques, technologiques et sociales importantes. Elle introduit notamment une approche modulaire progressive, une évaluation par niveaux de maîtrise et une intégration transversale des compétences professionnelles avancées, du sens éthique, de la pensée critique, des technologies émergentes, de la durabilité et de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI). Les programmes de deuxième cycle doivent être conçus pour permettre la poursuite d'études dans une continuité logique avec la spécialisation du premier cycle.

Dans ce contexte, l'UQO doit procéder à une actualisation majeure du DESS afin d'assurer sa conformité aux nouvelles exigences nationales et de maintenir son accréditation. Ce projet s'inscrit ainsi à la fois dans une obligation réglementaire de l'OCPA et dans une volonté institutionnelle de maintenir une offre de formation pertinente, rigoureuse et adaptée aux réalités contemporaines de la profession comptable.

Les cours et la structure proposés pour ce programme s'appuient sur des analyses du marché de l'emploi dans le domaine comptable montrant une demande soutenue pour des professionnelles et professionnels capables de conjuguer expertise technique, compréhension stratégique et maîtrise des technologies numériques. Les besoins exprimés par les employeurs provinciaux soulignent également l'importance d'une relève CPA sensible aux enjeux de durabilité, de gouvernance responsable et d'innovation technologique. Les expertises professorales disponibles à l'UQO en matière d'enseignement et de recherche ont également été prises en compte dans le développement

de ce DESS.

Le programme actuel est offert à temps complet uniquement : les admissions sont ouvertes à l'automne et à l'hiver au campus de Gatineau, et à l'automne seulement au campus de Saint-Jérôme. La nouvelle structure du programme ainsi que le nombre d'inscriptions au campus de Gatineau nous permettront, dès l'automne 2027, d'ouvrir les admissions à temps partiel à tous les trimestres sur ce campus, en plus de permettre l'admission à temps complet au trimestre d'été. En effet, afin d'offrir une plus grande flexibilité et de mieux répondre aux besoins des personnes étudiantes et du marché, il est proposé d'ouvrir les admissions au DESS en comptabilité professionnelle – CPA aux trois trimestres (automne, hiver, été) pour les régimes à temps complet et à temps partiel au campus de Gatineau. Cette décision repose sur un alignement avec le nouveau calendrier des examens de l'Ordre des CPA. Avec la révision du programme CPA, les évaluations nationales seront désormais offertes trois fois par année : en septembre, en janvier et en mai. En ouvrant les admissions tous les trimestres, le DESS-CPA de l'UQO permettra aux personnes étudiantes de compléter leur programme à temps complet en deux trimestres, peu importe le moment de leur entrée dans le programme, et de se présenter à l'examen immédiatement après la fin de leur formation ainsi que de cheminer à temps partiel selon leur propre rythme, en alignant la complétion de chaque module de cours sur les dates d'évaluation correspondantes.

Au campus de Saint-Jérôme, les admissions demeureront limitées au trimestre d'automne et au régime à temps complet uniquement. Cette décision repose sur la réalité du bassin de personnes étudiantes potentielles plus restreint dans cette région : un seul point d'entrée par année est nécessaire pour assurer un groupe complet et la viabilité pédagogique et financière du programme. Il n'est pas exclu de réviser cette décision lors de l'ouverture du programme actualisé lorsque les données sur les effectifs étudiants des cohortes de Saint-Jérôme seront connues. Le projet a reçu un avis favorable de la commission des études du 4 juin 2026.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7707 concernant le projet d'ouverture des admissions à temps partiel à tous les trimestres (été, automne, hiver) et à temps complet au trimestre d'été au DESS en comptabilité professionnelle (1808) offert au campus de Gatineau; laquelle est jointe en appendice.

3.5 Projet de suspension des admissions au DESS en comptabilité professionnelle (cheminement coopératif) (1818)

Dans le contexte de la refonte nationale du Programme de formation professionnelle CPA, l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec a annoncé l'entrée en vigueur, en 2027, d'un nouveau cadre de formation reposant sur la nouvelle Grille de compétences 2.0. Cette réforme entraîne une révision obligatoire des programmes universitaires préparant à l'accès au titre de CPA, notamment en ce qui concerne les compétences visées, les contenus de formation, les modules et les modalités d'évaluation dans des domaines tels que la certification, l'information financière, l'analyse de données, la gouvernance, la stratégie et la fiscalité.

Le DESS en comptabilité professionnelle fait actuellement l'objet d'un projet d'actualisation afin d'assurer son alignement avec les nouvelles exigences du Programme professionnel CPA et de permettre l'accueil des premières cohortes dans sa version actualisée à l'automne 2027. Dans cette nouvelle configuration, la structure du programme et les exigences pédagogiques associées ne sont plus compatibles avec l'intégration d'un cheminement coopératif, notamment en raison des contraintes liées à la progression des apprentissages, à la séquence des modules et au respect des exigences du nouveau référentiel de compétences.

Dans ce contexte de transition, l'admission au DESS en comptabilité professionnelle (cheminement coopératif) (1818) actuel ne peut être maintenue et doit être suspendue à compter du trimestre d'automne 2027.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7708 concernant le projet de suspension des admissions au

DESS en comptabilité professionnelle (cheminement coopératif) (1818); laquelle est jointe en appendice.

3.6 Projet de modification aux modalités d'admission des programmes de premier cycle en administration (7127, 712S, 6625, 66J5, 4122, 4030, 4674, 9016, 8039)

Le Module des sciences de l'administration est actuellement responsable de deux programmes de baccalauréat en administration (régimes régulier et coopératif) et de quatre certificats de premier cycle, deux programmes courts de premier cycle et une mineure. Le baccalauréat en administration fut créé en 1973, avec le certificat en administration, et les programmes sont passés par plusieurs rondes de modification depuis. Les programmes modifiés par le présent projet de modification sont les baccalauréats en administration des campus de Gatineau et Saint-Jérôme (régimes régulier et coopératif), le certificat en administration, le certificat en gestion des technologies d'affaires, le certificat en gestion et évaluation immobilières, la mineure en pratiques administratives et, finalement, le programme court de premier cycle en gestion et développement des PME.

Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes et donnent suite aux recommandations émises dans le rapport d'évaluation approuvé par la commission des études le 27 mars 2025.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7709 concernant le projet de modification aux modalités d'admission des programmes de premier cycle en administration (7127, 712S, 6625, 66J5, 4122, 4030, 4674, 9016, 8039); laquelle est jointe en appendice.

Affaires administratives et financières

3.7 Octroi d'un contrat de service d'entretien ménager d'immeubles pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ainsi que pour les résidences et les maisons de ville

L'UQO désire s'adjoindre les services d'une entreprise pour effectuer l'entretien ménager d'immeubles pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ainsi que pour les résidences et les maisons de ville. Le contrat sera d'une durée de trente-six (36) mois, soit du 1^{er} août 2026 au 31 juillet 2029.

Conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction*, l'équipe d'approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) qui s'est déroulé du 12 mai au 8 juin 2026. L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

Une (1) entreprise a déposé une soumission conforme au devis. L'étude de la soumission a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'équipe d'approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise NASCO Entretien Ménager d'Immeubles inc.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7710 concernant l'octroi d'un contrat de service d'entretien ménager d'immeubles pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ainsi que pour les résidences et les maisons de ville; laquelle est jointe en appendice.

3.8 Octroi d'un contrat de travaux à exécution sur demande en entretien, réparation et amélioration des systèmes mécaniques et thermopompes

L'UQO désire s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour effectuer les travaux à exécution sur demande en entretien, réparation et amélioration des systèmes mécaniques et thermopompes. Le contrat sera d'une durée de trente-six (36) mois, soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029.

Conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de*

contrats de construction, l'équipe d'approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) qui s'est déroulé du 27 avril au 25 mai 2026. L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

Quatre entreprises ont déposé des soumissions conformes au devis. L'étude des soumissions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'équipe d'approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Av-Tech Inc.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7711 concernant l'octroi d'un contrat de travaux à exécution sur demande en entretien, réparation et amélioration des systèmes mécaniques et thermopompes; laquelle est jointe en appendice.

3.9 Octroi d'un contrat pour le déplacement du réseau de Vidéotron dans le cadre du projet de construction de la résidence étudiante

Dans le cadre du projet de construction de la résidence étudiante, une ligne aérienne d'Hydro-Québec a été déplacée le 28 mars 2026. Cette ligne supportait aussi des câbles de fibres optiques appartenant à Vidéotron. Vidéotron a fourni à l'UQO une estimation budgétaire des coûts pour la relocation de ses câbles (annexe 1), qui s'élèvent à cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-huit dollars (124 568 \$) avant taxes.

Il s'agit de travaux majeurs qui doivent être effectués d'ici le 15 juin 2026. Il est entendu que les travaux de Vidéotron seront facturés au coût réel. Ces travaux permettront par la suite de raccorder la résidence étudiante au réseau internet du Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ).

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7712 concernant l'octroi d'un contrat pour le déplacement du réseau de Vidéotron dans le cadre du projet de construction de la résidence étudiante; laquelle est jointe en appendice.

3.10 Octroi d'un contrat pour des services professionnels en ingénierie pour des travaux de mise à niveau des systèmes électriques du pavillon Alexandre-Taché

À la suite de l'étude de vétusté du réseau électrique du pavillon Alexandre-Taché, l'UQO veut procéder à la correction des déficiences et au remplacement des panneaux électriques d'alimentation.

Ce projet de mise à niveau se fera en cinq phases qui ont été identifiées dans le rapport de l'étude. Ces phases sont appelées à être modifiées ou à évoluer dans le temps en fonction de l'avancement des travaux des autres phases et des budgets disponibles.

L'UQO désire donc retenir les services d'une firme offrant des services professionnels en ingénierie électrique pour la mise à niveau des systèmes électriques du pavillon Alexandre-Taché.

Conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction*, l'équipe d'approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé un appel d'offres public fondé sur une évaluation de la qualité au Système électronique d'appel d'offres (SEAO) qui s'est déroulé du 30 mars au 8 mai 2026. Un comité de sélection a été formé avec un représentant de l'externe et deux représentants de l'UQO supervisés par un secrétaire de comité de sélection. Six (6) propositions conformes ont été évaluées par le comité de sélection le 21 mai (annexe 1). L'objectif poursuivi était d'obtenir des firmes possédant les qualifications requises et répondant le mieux aux exigences de l'UQO.

Voici les méthodes de rémunération des honoraires selon les différentes phases du projet :

- Relevés et mise en plan : horaire
- Rencontres avec le client et de coordination : inclus dans les services plus un montant forfaitaire pour le déplacement
- Plans et devis : pourcentage
- Services durant l'appel d'offres : pourcentage
- Services durant la construction : pourcentage
- Visites de chantier : pourcentage
- Tel que construit : forfaitaire

Les méthodes de paiement respecteront les suggestions incluses dans le guide des services d'ingénierie, volet bâtiment, publié par le secrétariat du Conseil du trésor, en vigueur au moment de la signature du contrat.

Le comité de sélection recommande unanimement la firme d'ingénierie Pageau Morel et Associés inc.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7713 concernant l'octroi d'un contrat pour des services professionnels en ingénierie pour des travaux de mise à niveau des systèmes électriques du pavillon Alexandre-Taché; laquelle est jointe en appendice.

3.11 **POINT RETIRÉ**

Octroi d'un contrat pour les services professionnels en architecture pour l'élaboration d'un Programme fonctionnel et technique et pour la construction du nouveau Pôle Santé au campus de Gatineau

3.12 **POINT RETIRÉ**

Octroi d'un contrat pour les services professionnels en ingénierie pour l'élaboration d'un Programme fonctionnel et technique et pour la construction du nouveau Pôle Santé au campus de Gatineau

Nominations

3.13 **Démission d'un membre siégeant à la commission des études à titre d'étudiant**

L'article 23 du *Règlement général*, stipule que « Le membre qui fait défaut d'assister, sans préavis d'absence et motivé, à trois (3) séances ordinaires consécutives de l'instance statutaire sur laquelle il siège, constitue une démission. La secrétaire générale ou le secrétaire général informe le conseil d'administration qui constate et prend acte, par résolution, de la fin du mandat du membre concerné sur la base d'avoir démissionné. »

En vertu de cet article, le conseil d'administration est invité à prendre acte de la démission d'un membre à la commission des études. En effet, un membre y siégeant à titre d'étudiant, monsieur Abdoul Aziz Lam, n'a assisté à aucune des trois dernières réunions ordinaires de la commission des études, soit les réunions du 26 février, du 26 mars et du 7 mai 2026, et ce, sans préavis d'absence.

En vue de combler ce siège, un appel de candidatures sera dûment mené prochainement par l'AGE-UQO.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7714 concernant la démission d'un membre siégeant à la commission des études à titre d'étudiant (**Abdoul Aziz Lam**); laquelle est jointe en appendice.

3.14 **Nomination de la personne représentante de l'UQO au conseil d'administration du Bar le Tonik**

L'UQO a conclu une entente avec Services AGE-UQO pour que cette dernière assure la gestion et l'exploitation du Bar le Tonik de l'UQO (annexe 1). L'article 6.4 de l'entente prévoit qu'un siège au conseil d'administration du Bar le Tonik est réservé à une personne représentante de l'UQO que celle-ci désignera.

À sa rencontre du 2 décembre 2024, le conseil d'administration avait nommé madame Olivia Faucher, directrice des Services aux étudiants, à siéger au conseil d'administration du Bar le Tonik pour un mandat de deux (2) ans débutant le 3 décembre 2024 (annexe 2). Le 5 février 2026, madame Faucher nous informait de sa décision de se retirer de cette fonction.

Ainsi, le conseil d'administration de l'UQO est aujourd'hui invité à nommer monsieur Guy Thibault, agent d'information à la Direction des communications et du recrutement, représentant de l'UQO au conseil d'administration de Services AGE-UQO, pour le Bar le Tonik. Le mandat de monsieur Thibault, d'une durée de deux (2) ans, débutera le 16 juin 2026 et se terminera le 15 juin 2028.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7715 concernant la nomination de la personne représentante de l'UQO au conseil d'administration du Bar le Tonik (**Guy Thibault**); laquelle est jointe en appendice.

3.15 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation d'une personne représentante de l'UQO au comité de retraite de l'Université du Québec

Conformément au règlement encadrant le Régime de retraite de l'Université du Québec, il revient à l'Assemblée des gouverneurs de nommer le membre du comité de retraite représentant l'UQO sur recommandation du conseil d'administration de la constituante.

Le représentant de l'Université au comité de retraite, le vice-recteur à l'administration et aux ressources, monsieur Alain Godmaire, verra son mandat prendre fin le 13 juin 2026(annexe 1). Dans une communication datée du 17 mars 2026 (annexe 2), le Bureau de la vice-présidence de l'UQ demandait de lui transmettre le nom de la personne proposée pour représenter l'UQO au sein de ce comité, à l'échéance du mandat de monsieur Godmaire.

Vu la recommandation de la rectrice et l'intérêt du vice-recteur à l'administration et aux ressources à poursuivre son implication au sein du comité de retraite à titre de représentant de l'UQO, le conseil d'administration est invité à proposer le renouvellement du mandat de monsieur Alain Godmaire, pour siéger audit comité, et ce, pour une période de trois (3) ans.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7716 concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation d'une personne représentante de l'UQO au comité de retraite de l'Université du Québec (**Alain Godmaire**); laquelle est jointe en appendice.

Affaires courantes

4.- Affaires générales et institutionnelles

4.1 Comité d'éthique de la recherche : présentation du rapport annuel du ministère de la Santé et des Services sociaux

Monsieur André Durivage, président du comité d'éthique de la recherche, est présent pour le traitement des points 4.1 et 4.2 (16 h 35).

Le conseil d'administration, lors de la séance du conseil tenue le lundi 26 septembre 2022, a accepté de répondre favorablement à la reconduction de la désignation ministérielle et à se prononcer sur l'acceptation des conditions émises par le ministre de la Santé et des Services sociaux concernant la désignation du comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais, ci-après « l'UQO ».

Cette désignation, confère au comité d'éthique de la recherche, ci-après « CER » de l'UQO la compétence pour évaluer les projets de recherches en vertu de l'article 21 du

Code civil du Québec.

Afin de se conformer aux exigences liées à la désignation ministérielle, le CER de l'UQO doit effectuer un rapport annuel de ses activités, et ce, dans le format indiqué par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les membres du conseil d'administration sont invités à prendre connaissance du rapport annuel présenté au ministère (annexes 1, 2 et 3).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7717 concernant le comité d'éthique de la recherche : présentation du rapport annuel du ministère de la Santé et des Services sociaux; laquelle est jointe en appendice.

4.2 Reddition de comptes sous forme de rapports annuels

Plusieurs politiques et règlements de l'Université requièrent une reddition de comptes au conseil d'administration, principalement sous la forme de dépôt de rapports. Les rapports qui sont déposés dans le cadre de la présente séance découlent des politiques et comités suivants :

- Annexe 1 - Comité de discipline (en vertu de l'article 11 du *Règlement concernant le plagiat et la fraude*);
- Annexe 2 - Comité de gouvernance et d'éthique des membres du conseil d'administration (en vertu de l'article 92 du *Règlement général*);
- Annexe 3 - Comité institutionnel de développement durable (en vertu de l'article 7.2 de la *Politique de développement durable*);
- Annexe 4 - Comité santé, sécurité et prévention (en vertu de l'article 8.3 de la *Politique de santé, sécurité et prévention*);
- Annexe 5 - *Politique de conduite responsable en recherche et création* (en vertu des articles 10 et 11 de la Politique);
- Annexe 6 - *Politique de la formation à distance* (en vertu de l'article 9 de la Politique);
- Annexe 7 - *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* (en vertu de l'article 6.3 de la Politique);

Le président du CER souligne les faits saillants du rapport. Outre le traitement des 1352 demandes de certificats éthiques, le comité a aussi procédé cette année à la mise à jour des formulaires Nagano et à l'élaboration de plusieurs modèles de formulaires de consentement.

Le président porte à l'attention des membres du conseil que le manque de ressources financières entraîne d'importants enjeux de recrutement et de rétention des membres externes au CER. En l'absence de mécanismes de compensation adéquats, il devient difficile d'attirer et de maintenir l'engagement de professionnels qualifiés, qui doivent souvent concilier leur participation au comité avec leurs responsabilités professionnelles principales. Un éthicien s'est notamment désisté en raison de l'absence de rémunération. Pour les membres salariés de l'Université, des discussions ont été entamées avec le syndicat des professeur(e)s afin d'obtenir trois dégagelements annuels, répartis entre les professeurs, pour l'évaluation des projets en délégué.

De chaleureux remerciements sont adressés à monsieur Durivage et à tous les membres du CER pour leur engagement et leur volonté de s'acquitter de cette importante tâche avec rigueur et efficacité.

Monsieur Durivage quitte la séance (16 h 47).

- Annexe 8 - *Politique linguistique* (en vertu de l'article 13.1 de la Politique);
- Annexe 9 - *Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion* (article 7.4 de la Politique)
- Annexe 10 - *Règlement général* – rapport sur les instances
- Annexe 11 - *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* (en vertu de l'article 15 de la Politique).
- Annexe 12 - *Règlement visant à prévenir et à combattre le harcèlement et la discrimination* (en vertu de l'article 19 du Règlement).

Le conseil est invité à recevoir ces rapports.

4.3 Présentation des résultats de l'évaluation annuelle du conseil d'administration

Le président du comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration, monsieur Bruno Bonneville, présente les résultats de l'évaluation annuelle du conseil.

Il fait part de préoccupations quant au faible taux de participation au questionnaire d'évaluation de la performance et du fonctionnement du conseil, considérant que les résultats obtenus ne permettent pas de refléter l'opinion de l'ensemble des personnes membres et observatrices.

Les résultats du sondage font néanmoins ressortir un niveau élevé de satisfaction à l'égard du fonctionnement du conseil. La majorité des évaluations se situent entre les niveaux « très satisfaisant » et « excellent », traduisant une perception favorable du conseil sur les plans de son efficacité, de sa compétence et de sa structure de gouvernance. Les résultats mettent notamment en évidence la diversité et la pertinence de l'expertise des membres dans les domaines clés, un climat de travail marqué par des échanges respectueux et une collaboration constructive, une gestion efficace des réunions soutenue par une présidence appréciée, des relations solides avec la direction ainsi qu'une participation active des membres.

Quelques éléments susceptibles d'être bonifiés sont également soulevés et des possibilités de formation ciblée portant sur certains thèmes mis en lumière par le questionnaire seront examinées en vue d'une éventuelle mise en œuvre au cours de la prochaine année.

Il souligne la contribution des membres au travail du conseil et les invite à maintenir leur engagement et leur participation active.

Le président du conseil invite les personnes membres et observatrices à formuler tout commentaire concernant le fonctionnement et la performance du conseil, ou encore toute suggestion visant l'amélioration du questionnaire. Une réflexion sera menée conjointement par le comité de gouvernance et le Secrétariat général afin de favoriser une meilleure participation lors du prochain exercice.

Monsieur Bonneville quitte la séance (17 h).

4.4 Information du président

Le président fait état de sa participation à diverses rencontres avec la rectrice, dont celle relative à la Maison de l'innovation technologique et celle tenue en compagnie de la mairesse de Gatineau, madame Maude Marquis-Bissonnette, concernant un projet de développement économique et militaire de la Défense nationale et du secteur privé.

Il mentionne également qu'à la suite du plénier sur le budget, tenu en avril dernier, lequel a suscité d'excellents commentaires, une discussion avec la rectrice a eu lieu concernant l'organisation d'un nouveau plénier à l'automne. Celui-ci portera sur le plan stratégique, considérant que le plan actuel arrive à échéance.

Enfin, il présente aux membres les éléments principaux de la conclusion de son évaluation de la rectrice.

4.5 Information de la rectrice

Défense nationale et cybersécurité

Dans la foulée des annonces budgétaires importantes pour la Défense, la rectrice fait savoir que l'UQO explore les possibilités pour faire partie des acteurs clés en matière de cybersécurité. En compagnie du président du conseil, elle a pris part au déjeuner de la mairesse, le 16 avril au Régiment de Hull, lequel a réuni plusieurs acteurs des domaines de la défense et de la cybersécurité, des politiciens et le ministre de la Défense nationale. Elle souligne que le 24 mars dernier, le gouvernement du Canada a accordé 3,6 millions de dollars à l'UQO pour des infrastructures qui permettront de contribuer au renforcement de la cybersécurité du secteur de la défense. Cette somme permettra de créer un laboratoire sécurisé où se dérouleront des simulations de cyberattaques (rançongiciels, espionnage industriel, perturbations des systèmes, etc.) pour mieux outiller et préparer les entreprises. Ce projet sera réalisé sous la responsabilité scientifique de la professeure Hajar Moudoud.

La rectrice explique qu'un projet porté par un promoteur immobilier disposant d'un terrain d'environ 500 acres ainsi que des autorisations requises en matière de sécurité des données a été présenté. Le concept prévoit l'implantation d'infrastructures numériques (centres de données), dont la chaleur résiduelle serait récupérée pour alimenter des serres destinées à la production maraîchère. Ce projet vise ainsi une double retombée, à la fois dans les secteurs numérique et agroalimentaire, en misant sur une synergie énergétique et un modèle de développement durable.

Chaires institutionnelles de recherche et de création

L'UQO dévoilera sous peu ses cinq premières chaires institutionnelles de recherche et de création de 30 000\$ à la suite d'un concours lancé en début d'année pour renforcer la capacité d'innovation et le rayonnement de l'établissement. La rectrice indique que des discussions sont menées avec le CISSSO qui pourraient bonifier le financement annuel d'une de ces chaires.

Formation de réservistes

La cheffe d'état-major de la Défense, la générale Jennie Carignan, a récemment annoncé son souhait de faire passer la réserve d'environ 34 000 membres à 400 000 d'ici dix ans afin de mieux préparer le Canada aux catastrophes naturelles, aux crises majeures et aux menaces contre notre territoire. L'UQO souhaite s'associer à cette initiative afin de mobiliser l'expertise de ses scientifiques. La Ville évalue actuellement les avantages fiscaux potentiels liés au projet, et une analyse d'impact est en cours de réalisation et doit être finalisée. Une rencontre avec le ministre McGuinty est prévue cette semaine à ce sujet.

Prix du Canada

Elle souligne que l'ouvrage *Land and the Liberal Project : Canada's Violent Expansion* (UBC Press), de la professeure Éléna Choquette du Département des sciences sociales, a remporté l'un des Prix du Canada remis par la Fédération canadienne des sciences humaines.

Scientifique en chef du Québec

Elle porte également à l'attention des membres que le professeur Jérôme Dupras du Département des sciences naturelles a été nommé Scientifique en chef du Québec, faisant de lui la deuxième personne à occuper ce poste particulièrement prestigieux.

Départ du VRER

Elle informe les membres du départ du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, monsieur Vincent Beauséjour, lequel relèvera de nouveaux défis à l'Université du Québec à Trois-Rivières à titre de vice-recteur aux études et à la formation, et ce, à compter du 29 juin prochain. La période estivale ne constituant pas un moment propice pour le recrutement et l'affichage de ce poste et de celui de vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation, le processus sera entamé à la fin de

l'été. On prévoit également une révision du règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteurs, vice-rectrices, doyens et doyennes.

Bilan du plan stratégique 2022-2026

Elle se joint aux propos du président relativement à la tenue d'un comité plénier sur le bilan du plan stratégique à l'automne et elle ajoute qu'un bilan des plus grandes réalisations de l'UQO y sera joint, ce qui donnera une base importante pour discuter de la suite des choses.

Cérémonie de reconnaissance des employé·es

Elle souligne la tenue des deux cérémonies de reconnaissance des employé·es tenues à Saint-Jérôme et Gatineau, qu'elle qualifie d'extraordinaires. La DCR a su allier le protocole et le ludique à la perfection, ce qui a donné lieu à des moments touchants et dynamiques. Les récipiendaires des prix Bâtisseurs et Bâtisseuses ont été fort touché·es, de même que les personnes retraitées et celles qui cumulaient 25 ans de service.

Une membre joint sa voix à celle de la rectrice relativement à l'excellence des cérémonies de reconnaissance. Elle fait savoir qu'elle contactera monsieur Jérôme Dupras pour connaître son ouverture face à la contribution des personnes chargées de cours dans les projets de recherche. Enfin, elle souhaite savoir si des démarches ont été entreprises pour pourvoir le poste de vice-doyenne ou de vice-doyen de la gestion académique. La rectrice explique que la nouvelle doyenne de la gestion académique étant maintenant en fonction, le processus sera entamé sous peu.

La rectrice souligne en terminant que le gouvernement a réouvert le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) et que l'UQO a été invitée à participer à une présentation de la première ministre Christine Fréchette portant sur la nouvelle politique internationale du Québec.

Madame Marie-Josée Bourget quitte la séance (17 h 23).

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim donne les plus récentes statistiques relatives aux demandes d'admission. Le nombre de demandes d'admission est passé de 7 746 l'an dernier à 7 578 cette année, et ce, en lien avec une baisse marquée de candidatures provenant de l'international.

Malgré cette baisse, on constate une augmentation du nombre d'admissions prononcées comparativement à l'an passé. Cette hausse s'explique notamment par une accélération du traitement des dossiers par l'UQO.

En effet, on observe 212 admissions supplémentaires par rapport à l'année précédente à pareille date. Le nombre de nouveaux étudiants inscrits a augmenté de 305, soit une hausse de 26 %. Les principaux facteurs explicatifs sont notamment une approche plus proactive et soutenue dans les opérations de relance, l'ajout de nouveaux programmes à l'horaire et une augmentation des admissions en droit.

Il estime que les indicateurs actuels permettent de croire que les cibles annoncées pourront être atteintes.

4.6 POINT RETIRÉ

Renouvellement de mandat du vice-recteur à l'administration et aux ressources

4.7 Engagement et affectation d'une directrice adjointe ou d'un directeur adjoint des Services aux étudiants (À huis clos)

La création du poste de directrice adjointe ou de directeur adjoint des Services aux étudiants a été ajoutée au plan des effectifs par le conseil d'administration à sa rencontre du 20 avril 2026. Un affichage interne a été effectué du 27 avril au 4 mai 2027 (annexe 1).

Le comité de sélection, composé de madame Olivia Faucher, directrice des Services aux étudiants et de monsieur Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim, a reçu une (1) candidature et a retenu cette candidature pour une entrevue.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner la recommandation du comité de sélection (annexe 2) quant à l'engagement d'une directrice adjointe ou d'un directeur adjoint des Services aux étudiants à compter du 16 juin 2026 pour un premier contrat de cadre d'une durée de deux (2) ans.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7718 concernant l'engagement et l'affectation d'un directeur adjoint des Services aux étudiants (**Olivier Gingras**); laquelle est jointe en appendice.

4.8 Engagement et affectation d'une directrice ou d'un directeur du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (À huis clos)

Le poste de directrice ou de directeur du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (CSIPU) est devenu vacant à la suite de la démission de madame Julie Bergeron. Un processus de dotation a été mis en place par un affichage interne le 9 avril 2026, comme prévu au protocole des cadres, et un affichage externe sur diverses plateformes (annexe 1).

Le comité de sélection, composé de madame Lysane Paquette, responsable des programmes de deuxième cycle d'infirmières praticiennes spécialisées, madame Mylène Leroux, responsable des programmes de troisième cycle en sciences de l'éducation et de monsieur Alain Godmaire, vice-recteur à l'administration et aux ressources, a reçu seize (16) candidatures et a retenu trois (3) candidatures pour les entrevues.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner la recommandation du comité de sélection (annexe 2) quant à l'engagement d'une directrice ou d'un directeur du CSIPU pour un premier contrat de cadre d'une durée de deux (2) ans. La date d'entrée en fonction est communiquée séance tenante.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7719 concernant l'engagement et l'affectation d'une directrice du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire; laquelle est jointe en appendice et sous embargo.

4.9 Délégation de pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pendant la période d'été

Dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs particuliers décrits à l'article 57 du *Règlement général*, le conseil d'administration approuve, entre autres, la délégation des pouvoirs au comité exécutif (article 57,1 b).

De plus, l'article 58 du *Règlement général* prévoit la délégation de certains pouvoirs au comité exécutif pour la période comprise entre le jour suivant la dernière séance ordinaire du conseil prévue au calendrier des instances, en mai ou en juin, et celui du jour de la première séance d'exercice suivant, en septembre ou en octobre. Les décisions qui sont prises par le comité exécutif dans le cadre de cette délégation sont alors réputées valoir comme si elles avaient été prises par le conseil d'administration. Le comité exécutif doit cependant en rendre compte à la première rencontre du conseil d'administration de septembre ou d'octobre.

L'article 98 du *Règlement général* stipule par ailleurs qu'en plus des pouvoirs d'administration courante détenus par le comité exécutif, celui-ci exerce, par résolution, les pouvoirs que lui délègue le conseil et ceux qui lui sont exclusivement attribués en vertu du *Règlement général*.

Le conseil d'administration est donc invité à se prononcer sur la délégation des pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pendant la période d'été.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7720 concernant la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pendant la période d'été; laquelle est jointe en appendice.

4.10 Modifications au Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais

Des modifications sont à apporter au *Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais* concernant le libellé des frais relatifs à une demande de remplacement de diplôme.

Les frais de remplacement de diplôme sont déterminés par la Vice-présidence à la gouvernance, au secrétariat général et aux ressources humaines de l'Université du Québec (UQ). La modification de ces frais est également déterminée par l'UQ. L'UQO n'agit qu'à titre d'intermédiaire pour recevoir le paiement des étudiants, via le Bureau du registraire.

La dernière modification relative à ces frais est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Comme ces frais ne sont pas fixés et approuvés par l'UQO et ses instances, il convient de les retirer de l'article 4.9.1 – Frais connexes et de les traiter séparément, à l'article 4.12, comme suit :

4.12 Frais de remplacement de diplôme

Les frais relatifs à une demande de remplacement de diplôme sont déterminés par la Vice-présidence à la gouvernance, au secrétariat général et aux ressources humaines de l'Université du Québec. Les frais exigibles doivent être payés auprès du Bureau du registraire de l'UQO.

Les frais suivants sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2026 :

- 60 \$ pour une demande de duplicata (format régulier)
- 85 \$ pour une demande de duplicata de grand format

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7721 concernant les modifications au *Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais*; laquelle est jointe en appendice.

4.11 Projet de modification du Règlement des études de premier cycle et du Règlement des études de cycles supérieurs

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim explique que les modifications proposées découlent d'une volonté de resserrer dans le temps les processus d'inscription et de revoir les modalités administratives afférentes.

Depuis plusieurs mois, l'UQO a entrepris une démarche visant à limiter l'ampleur des mauvaises créances, lesquelles sont occasionnées en grande partie par le retard de paiement des droits de scolarité par des personnes étudiantes. En effet, la problématique des mauvaises créances a pris une dimension préoccupante ces dernières années alors que les montants impayés atteignaient plus de trois millions de dollars à certains moments. Ce découvert et les frais qui y sont associés viennent miner la santé financière de notre établissement et grever les marges permettant d'améliorer nos opérations incluant les services offerts à nos personnes étudiantes.

Compte tenu de la part significative des mauvaises créances associée à des défauts de paiement de personnes étudiantes provenant de l'international, des mesures ciblées ont été mises en place et continueront de se déployer. Ces mesures ont fait l'objet d'échanges

réguliers avec les représentants de l'Association générale des étudiants au fil des derniers mois. En outre, il sera exigé de la part de ces personnes qu'elles acquittent les frais au moment de leur inscription. Rappelons que le gouvernement du Québec ne finance pas la formation de plusieurs des personnes étudiantes provenant de l'international. Les frais exigés sont donc importants et l'absence de paiement représente des sommes appréciables.

Par ailleurs, on observe également une augmentation des mauvaises créances chez les personnes étudiantes provenant du Québec et du Canada.

La mise en place de mesures plus contraignantes relatives au paiement des frais de scolarité nous amène également à revoir plus globalement les pratiques d'inscription tardive, lesquelles sont devenues très fréquentes. En plus de contrecarrer les efforts pour mieux contrôler la question des mauvaises créances, les retards à l'inscription entraînent des conséquences significatives dans notre gestion opérationnelle des études.

De fait, notre mode de fonctionnement est basé sur une inscription qui doit normalement se faire quelques semaines avant le début du trimestre. Cela permet, entre autres, de bien valider les cheminements des étudiants et d'apporter des ajustements finaux à l'offre de cours lorsque requis. Pour tenir compte des situations particulières de certaines personnes étudiantes, une date limite est fixée au calendrier universitaire adopté par le conseil d'administration, laquelle permet des inscriptions jusqu'à dix jours après le début des cours. On conçoit que, dans un calendrier comportant des trimestres de 15 semaines, une absence pouvant aller jusqu'à deux séances de cours en début de trimestre constitue une limite supérieure au-delà de laquelle il est pédagogiquement difficile de surmonter le déficit accumulé. Ce délai de dix jours a été inscrit au règlement des études en novembre 2025.

Or, de nombreux cas d'inscriptions ou de modifications d'inscriptions réalisées après cette date sont observés – on en dénombre environ 2000 par année. En conséquence, tant pour des motifs d'ordre pédagogique que pour les incidences sur le contrôle des mauvaises créances, il a été choisi de proposer un resserrement des pratiques à cet égard.

Orientation retenue

L'orientation retenue vise à faire en sorte que l'ensemble des inscriptions et des modifications d'inscription soit complété à la date limite d'inscription fixée au calendrier universitaire. Les opérations concernant l'inscription ou la modification à l'inscription après cette date (les modifications d'inscription hors délais) seront considérées comme exceptionnelles en conformité avec les règlements des études et seront traitées comme telles. Les mesures permettant de juger de la recevabilité de ces inscriptions et modifications d'inscription seront fortement resserrées.

Cette orientation générale touchera les études à tous les cycles. En outre, aux cycles supérieurs, elle devrait permettre un engagement plus soutenu des étudiants chaque trimestre et favoriser un suivi des dossiers. En outre, l'inscription en recherche (RECHER) sera requise avant la date limite d'inscription.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim explique que ces mesures favoriseront une gestion des études plus claire. Elles contribueront à mieux circonscrire les périodes prévues pour ces processus administratifs. Plus fondamentalement, elles assureront que chaque personne enseignante soit plus rapidement fixée sur la liste des personnes officiellement inscrites aux activités dont elles ont la responsabilité.

Les modifications proposées au *Règlement des études de premier cycle* et au *Règlement des études de cycles supérieurs* visent à réduire le nombre d'inscriptions et de modifications d'inscription hors délai, à diminuer les délais associés à leur traitement et à réaffirmer le caractère exceptionnel de ces modifications. Elles visent également à confirmer au registraire un rôle décisionnel en matière de gestion des inscriptions et des modifications hors délais.

Au premier cycle, les modifications portent sur :

- l'article 5.2.5, concernant la période de modification d'inscription;
- l'article 8.11.3, concernant la modification d'inscription hors délai.

Aux cycles supérieurs, les modifications portent sur :

- l'article 7.19, concernant la modification d'inscription hors délai;
- l'article 13.15, relatif au droit d'appel concernant la modification d'inscription hors délai.

Le président souligne que l'avis d'inscription devrait également mentionner que l'initiative contribue à l'atteinte de la cible du plan stratégique qui concerne l'allègement des processus, et demande que cet élément soit ajouté. Il s'interroge par ailleurs sur le niveau de résistance que pourrait susciter la démarche. En réponse, le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim précise que l'approche adoptée se veut pédagogique, misant sur une communication claire afin de sensibiliser les parties prenantes à l'importance du processus. Il indique que plusieurs services participent à la démarche. Toutefois, il souligne que, compte tenu que les pratiques observées datent de plusieurs années, on pourrait observer des situations problématiques lors des premiers trimestres d'application.

Une membre met de l'avant que la mesure permet d'alléger de façon significative le travail des responsables de programmes. Elle ajoute que le Décanat des études a déjà communiqué avec ces derniers pour les informer des changements et que l'accueil est positif.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7722 concernant le projet de modification du *Règlement des études de premier cycle* et du *Règlement des études de cycles supérieurs*; laquelle est jointe en appendice.

4.12 Projet de modification de la Politique de la valorisation, de l'appréciation, de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement

La mise en œuvre de la nouvelle *Politique de la valorisation, de l'appréciation, de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement* au trimestre d'été 2024 a permis d'identifier des enjeux concernant le recours à la médiane pour établir le seuil de satisfaction globale. Si la médiane permet de dégager la valeur centrale, elle s'avère moins sensible à la variabilité des réponses que la moyenne pondérée.

De plus, plusieurs conseils de module et comités de programme de cycles supérieurs ont adopté un seuil de satisfaction globale plus élevé que 4/6, avec approbation de la doyenne des études. Pour des résultats supérieurs au seuil de satisfaction globale minimum établi, certains ont également défini leur propre échelle d'appréciation. Le recours à la médiane rend l'application de ces échelles difficiles.

Les directions de module et les responsables de programmes réunis en assemblée de gestion ont émis le souhait que le seuil de satisfaction globale soit à nouveau établi à partir de la moyenne pondérée.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7723 concernant le projet de modification de la *Politique de la valorisation, de l'appréciation, de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement*; laquelle est jointe en appendice.

4.13 Autorisation au doyen de la recherche pour le dépôt d'un projet au Secrétariat à la condition féminine

Le professeur Guillaume Cyr, du Département des sciences de l'éducation, souhaite déposer un projet dans le cadre de l'Appel de projets en matière de lutte contre les stéréotypes sexuels et de genre 2026-2027 du Secrétariat à la condition féminine (Gouvernement du Québec). Son projet s'intitule « Corps sexués sans stéréotypes : production d'une bande dessinée et d'activités pédagogiques pour un enseignement inclusif de la biologie ».

Cette demande de financement a pour objectif de produire et de diffuser une bande dessinée documentaire portant sur le développement sexué du corps humain et destinée aux

élèves du secondaire, ainsi que des activités pédagogiques offrant au personnel enseignant des outils concrets pour l'intégrer dans leurs cours. Les ressources didactiques disponibles pour enseigner l'anatomie sexuée au secondaire véhiculent encore souvent une vision binaire et stéréotypée des corps. Elles tendent à faire l'amalgame entre sexe et genre, ainsi qu'à naturaliser l'hétérosexualité, excluant les réalités des personnes LGBTQIA+ et contribuant à légitimer des mythes biologiques présents dans certains discours masculinistes. Afin d'y remédier, le projet proposé vise à amplifier la portée de schémas anatomiques inclusifs, issus d'un autre projet et déjà utilisés dans plusieurs milieux scolaires et muséaux, en les transposant dans une bande dessinée documentaire fondée sur des principes didactiques éprouvés pour déconstruire les conceptions erronées des élèves. La bande dessinée et les activités pédagogiques seront mises à la disposition des écoles afin de participer à la lutte contre les stéréotypes sexuels et de genre.

Une résolution du conseil d'administration dûment signée est demandée pour cet appel de projets afin de désigner le doyen de la recherche et de la création comme personne représentant l'UQO et l'autoriser à :

- Déposer une demande d'aide financière;
- Signer les documents relatifs à la demande;
- Signer la convention d'aide financière.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7724 concernant l'autorisation au doyen de la recherche pour le dépôt d'un projet au Secrétariat à la condition féminine; laquelle est jointe en appendice.

5.- **Affaires administratives et financières**

5.1 **Adoption de la transmission au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) de l'engagement du conseil d'administration concernant les règles 4.1.8 et 4.1.11 des Règles budgétaires et calculs des subventions de fonctionnement aux universités 2025-2026**

Les Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités contiennent les règles budgétaires 4.1.8 « Subvention conditionnelle » (ci-après RB 4.1.8), qui se veut un incitatif à l'atteinte de l'équilibre budgétaire pour les établissements d'enseignement de niveau universitaire, et 4.1.11 « Conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure » (ci-après RB 4.1.11) qui se veut un incitatif au respect des conditions d'encadrement du personnel de direction supérieure.

Ces deux règles viennent assujettir respectivement l'attribution de la subvention conditionnelle qui est répartie entre les établissements respectant les critères menant à la subvention conditionnelle, et l'octroi d'une partie de la subvention de fonctionnement de chaque établissement relatif à la masse salariale du personnel de direction supérieure.

La condition générale d'attribution de ces subventions conditionnelles est la réception par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) d'un engagement (résolution du conseil d'administration) au plus tard 60 jours suivant la fin de l'année universitaire.

Dans cette résolution, en lien avec la RB 4.1.8, l'Université s'engage à produire une liste de mesures entreprises, ou un plan de redressement, dans l'éventualité où l'équilibre budgétaire n'est pas atteint en 2025-2026. Le cas échéant, ces mesures ou ce plan de redressement doivent être transmis au MES dans les 60 jours suivant la transmission du rapport financier SIFU. De plus, en lien avec la RB 4.1.11, l'Université s'engage à produire l'information demandée au regard de ce dossier dans les délais requis, soit une lettre d'attestation du respect des conditions d'encadrement de la rémunération du personnel de direction supérieure prévu à ladite règle pour l'année 2025-2026 ainsi que les renseignements et documents exigés par le ministère, et ce, au plus tard le 31 octobre 2026.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7725 concernant l'adoption de la transmission au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) de l'engagement du

conseil d'administration concernant les règles 4.1.8 et 4.1.11 des Règles budgétaires et calculs des subventions de fonctionnement aux universités 2025-2026; laquelle est jointe en appendice.

5.2 Approbation des virements interfonds de l'UQO pour l'exercice financier 2025-2026

Dans le cadre de la préparation des états financiers 2025-2026 et en préparation des documents qui devront être soumis au conseil d'administration pour adoption, il est nécessaire de décider au préalable de la nature et des montants attribués aux virements discrétionnaires, le cas échéant. L'approbation du conseil d'administration relatif aux virements interfonds est requise conformément à l'article 57.5 a) du *Règlement général*.

Considérant le surplus estimé à ce jour au fonds de fonctionnement de l'Université aux fins de l'application de la subvention conditionnelle, pour l'année 2025-2026, une somme de 3,04 M \$ est disponible pour faire l'objet de virements discrétionnaires en conformité avec les règles budgétaires et financières du ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Il est proposé d'autoriser le Service des finances à intégrer les virements suivants au projet d'états financiers à être présenté au comité d'audit pour recommandation et au conseil d'administration pour adoption :

Virements :

1- Enveloppe réaménagement et rénovation : 726 650 \$

L'UQO affecte la somme de 726 650\$ aux projets de réaménagement et rénovation prévus. La somme est entièrement affectée à l'enveloppe « Terrain et bâtiment ».

2- Achats d'équipements de recherche : 84 715\$

L'UQO contribue à l'achat des certains équipements de recherche. Les projets financés par la Fondation canadienne de l'innovation (FCI) nécessitent fréquemment des contributions de la part de l'UQO. Une contribution de 84 715 \$ est souhaitable considérant les engagements de l'UQO.

3- Réaménagement du Campus de Gatineau par regroupement d'activités par pôle : 2,23 M \$

L'UQO affecte la somme de 2,23 M \$ au projet. La somme est entièrement affectée à l'enveloppe « Terrain et bâtiment ».

Au moment de préparer cet avis d'inscription, les calculs définitifs des subventions octroyées à l'UQO pour l'exercice financier 2025-2026 n'ont pas encore été produits par le MES. Advenant une variation du résultat final ou des subventions octroyées à l'UQO, il est proposé de faire varier le virement du Réaménagement du Campus de Gatineau par regroupement d'activités par pôle (point 3) par tranches de 1 000 \$.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7726 concernant l'approbation des virements interfonds de l'UQO pour l'exercice financier 2025-2026; laquelle est jointe en appendice.

5.3 Modifications au plan des effectifs pour l'année 2026-2027

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au plan des effectifs 2026-2027 (annexe 1) :

Au 15 juin 2026 :

1. **Abolition** d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agent ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études (B0181) au Décanat des études à Gatineau;
2. **Création** d'un (1) poste professionnel de Coordinatrice et attaché d'administration au Décanat des études à Saint-Jérôme;

3. **Abolition** d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur de stage (P0169) à l'École interdisciplinaire de la santé à Gatineau;
4. **Création** d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur de stage à l'Unité de gestion des études de premier cycle à l'École interdisciplinaire de la santé à Gatineau.

Au 1^{er} août 2026 :

5. **Abolition** de 0,8 poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à l'aide financière (B0180) aux Services aux étudiants à Saint-Jérôme;
6. **Création** d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à l'aide financière aux Services aux étudiants à Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7727 concernant les modifications au plan des effectifs pour l'année 2026-2027; laquelle est jointe en appendice.

5.4 POINT RETIRÉ

Renouvellement du Programme d'assurances de dommages du Regroupement des universités québécoises (PARUQ)

*Le président décrète une suspension de la séance, à 18 h 05, pour le repas.
Il confirme la reprise des travaux à 18 h 20.*

6.- Affaires académiques

6.1 Embauche d'une professeure régulière au Département de droit

À la suite de l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Droit » au site de travail Gatineau, le Département de droit a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département de droit recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Manon Ferrand à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Droit » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7728 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de droit (**Manon Ferrand**); laquelle est jointe en appendice.

6.2 Embauche d'une professeure régulière au Département de droit

À la suite de l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Droit » au site de travail Gatineau, le Département de droit a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département de droit recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Zoé Boirin-Fargues à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Droit » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7729 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de droit (**Zoé Boirin-Fargues**); laquelle est jointe en appendice.

6.3 Embauche d'un professeur régulier au Département de droit

À la suite de l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Droit » au site de travail Gatineau, le Département de droit a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département de droit recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Steve Lorteau à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Droit » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7730 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département de droit (**Steve Lorteau**); laquelle est jointe en appendice.

6.4 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences de l'éducation

À la suite de l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Didactique des sciences et technologie » au site de travail Saint-Jérôme, le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Julien Irvings à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Didactique des sciences et technologie » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7731 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences de l'éducation (**Julien Irvings**); laquelle est jointe en appendice.

6.5 Embauche d'une professeure régulière au Département de travail social

À la suite de l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Intervention psychosociale de groupe » au site de travail Gatineau, le Département de travail social a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département de travail social recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Marianne Chbat à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Intervention psychosociale de groupe » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7732 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de travail social (**Marianne Chbat**); laquelle est jointe en appendice.

6.6 Projet d'ouverture des admissions au baccalauréat en cybersécurité et au baccalauréat en cybersécurité – régime coopératif

La cybersécurité joue un rôle central dans le développement technologique et se retrouve au cœur des enjeux des enjeux en matière d'innovation et de transformation numérique des organisations et de la société. En effet, dans un monde de plus en plus interconnecté, la cybersécurité émerge comme l'un des piliers fondamentaux de la sécurité globale. Les cybermenaces évoluent à un rythme effréné, défiant les entreprises, les gouvernements et même les particuliers. Face à cette réalité, la nécessité d'une expertise en cybersécurité devient impérative. Ce projet de création ambitieux vise à établir un programme de baccalauréat en cybersécurité comme une pierre angulaire dans la formation des futures personnes professionnelles responsables de la protection de nos infrastructures

numériques. Le projet est souhaité et réfléchi depuis plusieurs années déjà.

L'expertise en cybersécurité à l'UQO s'est construite et consolidée au fil du temps. Plusieurs cours liés à ce domaine d'études sont actuellement enseignés à l'UQO et il va de soi de les regrouper dans un programme distinct. La structure du programme de baccalauréat en cybersécurité permettra aux personnes étudiantes de s'initier à une formation générale spécialisée en cybersécurité. De plus, celles le souhaitant auront l'option de se spécialiser en criminalistique numérique et cyberenquêtes ainsi qu'en cybersécurité des technologies opérationnelles et embarquées. La formation générale ainsi que ces deux concentrations seront offertes au campus de Gatineau, au cheminement régulier et au régime coopératif. Le baccalauréat proposé poursuit les objectifs généraux de fournir une solide formation en cybersécurité permettant à la personne diplômée de bien saisir les aspects techniques, technologiques et organisationnels des problématiques actuelles et émergentes en matière de cybersécurité, de développer des compétences spécialisées en adéquation avec les besoins du marché du travail afin d'appréhender et de solutionner la complexité des problématiques de cybersécurité, de développer des qualités personnelles et interpersonnelles et démontrer un savoir-être et un savoir agir en milieu professionnel en vue d'appliquer les meilleures pratiques, prendre des décisions éclairées et stratégiques en matière de cybersécurité et développer des aptitudes permettant la poursuite d'étude aux cycles supérieurs.

Le projet a reçu l'avis favorable de la commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) le 10 novembre 2025. Le comité des programmes universitaires (CPU) du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a aussi confirmé son intention de donner un avis favorable au projet.

Le conseil d'administration est invité à ouvrir les admissions au baccalauréat en cybersécurité et au baccalauréat en cybersécurité – régime coopératif sous réserve de la réception de la lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur autorisant le financement de l'effectif étudiant du programme.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite explique que le projet initial visait l'offre de ce nouveau programme à Gatineau et à Saint-Jérôme. Toutefois, lors de l'examen du dossier par les instances externes, il a été soulevé que l'UQO ne devrait offrir le programme à Saint-Jérôme que lorsque la présence de professeures et de professeurs sur ce site permettra d'offrir une proportion de 70% des cours. Ainsi, compte tenu de cette condition, il est recommandé de n'offrir la formation qu'à Gatineau pour le moment et de revoir cette question dans quelques années selon la consolidation du corps professoral dans ce domaine à Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7733 concernant le projet d'ouverture des admissions au baccalauréat en cybersécurité et au baccalauréat en cybersécurité – régime coopératif; laquelle est jointe en appendice.

6.7 Projet d'ouverture des admissions au baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé

Le baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé vise à qualifier des personnes pour l'enseignement de cette discipline au préscolaire, au primaire et au secondaire. Il a pour objectif de former des personnes compétentes et engagées, capables de contribuer activement à la promotion de la santé globale des élèves et à l'amélioration du climat scolaire. Le programme s'inscrit dans les standards de qualité établis par le ministère de l'Éducation du Québec et tient compte des réalités spécifiques de la région de l'Outaouais. Il conduit à l'obtention du grade de baccalauréat en éducation (B. Éd.) ainsi qu'au brevet d'enseignement.

Les personnes diplômées seront en mesure de mobiliser les savoirs issus de la kinésiologie et des sciences de la santé afin de concevoir et de mettre en œuvre des interventions éducatives adaptées. Elles pourront intervenir tant sur les plans moteur, affectif et social, en favorisant l'adoption d'un mode de vie actif et équilibré, en soutenant le développement global des élèves et en encourageant l'adoption de saines habitudes de vie dès le jeune âge.

La création d'un baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé à l'UQO répond à un besoin éducatif et sociétal urgent dans un contexte de pénurie d'enseignantes spécialisées et d'enseignants spécialisés, tant à l'échelle régionale que provinciale. Il viendra compléter l'offre actuelle de formation en éducation à l'UQO en introduisant une spécialisation jusqu'ici absente, soit l'enseignement de l'éducation physique. Par son arrimage aux expertises existantes en kinésiologie et en enseignement, ainsi qu'aux partenariats scolaires et communautaires, le programme contribuera à renforcer les liens entre les milieux de la santé, de l'éducation et du sport, tout en consolidant la mission interdisciplinaire de l'université.

Le projet a reçu un avis favorable de la sous-commission des études le 14 octobre 2025 et de la commission des études le 13 novembre 2025. Il a également obtenu un avis favorable du Comité des programmes universitaires (CPU) le 27 mars 2026 et du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) transitoire le 15 avril 2026. Par ailleurs, le ministère de l'Éducation a signifié son approbation le 8 mai 2026, et le ministère de l'Enseignement supérieur du Québec (MES) a autorisé le financement de l'effectif étudiant le 30 avril 2026.

Le conseil d'administration est invité à ouvrir les admissions au baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7734 concernant le projet d'ouverture des admissions au baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé; laquelle est jointe en appendice.

6.8 Demande d'exemption des frais indirects de recherche (FIR) pour le projet d'un professeur du Département des sciences naturelles

La rectrice présente un tableau des dérogations aux frais indirects de recherche (FIR) accordées au cours de deux dernières années. La somme totale des exemptions représente seulement 1 % des sommes reçues en FIR.

Le projet de recherche du professeur Yann Surget-Groba du Département des sciences naturelles, intitulé « Ash tree restoration initiative: A paradigm shift for forest health », est financé par Ressources naturelles Canada. Ce projet a récemment fait l'objet d'un avenant visant à bonifier de 20 000 \$ le montant octroyé.

Considérant les explications reçues du chercheur sur le fait que ce supplément aidera directement au financement d'une personne étudiante dans le cadre du projet réalisé et compte tenu des discussions entre le chercheur et le partenaire, il est demandé une dérogation au prélèvement des frais indirects de recherche à titre exceptionnel, pour la portion supplémentaire faisant l'objet de l'avenant au projet de recherche.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7735 concernant la demande d'exemption des frais indirects de recherche pour le projet d'un professeur du Département des sciences naturelles; laquelle est jointe en appendice.

6.9 Demande d'exemption des frais indirects de recherche pour le projet d'une professeure du Département de droit

Le projet de recherche de la professeure Adeline Audrerie, du Département de droit intitulé « L'impartialité et la neutralité du tiers dans le règlement des différends : un cadre juridique et déontologique à repenser face à la croissance des inégalités sociales ? » sera soutenu par la Fondation du Barreau du Québec. Il vise la publication d'un article scientifique et financera deux assistants de recherche pendant le projet (1^{er} cycle et 3^e cycle).

Le montant financé par la Fondation du Barreau du Québec est de 6918, 50 \$ et aucuns FIR ne sont prévus. Une demande d'exemption des frais indirects de recherche est souhaitée pour soutenir ce projet.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7736 concernant la demande d'exemption des frais indirects de recherche pour le projet d'une professeure du Département de droit; laquelle est jointe en appendice.

7.- **Nominations**

7.1 **Élection à la présidence du conseil d'administration de l'UQO**

Le mandat du président du conseil d'administration de l'UQO, monsieur Patrick Duguay, vient à échéance le 17 juin 2026 (résolution 474-CA-7347). Il est donc requis de procéder à l'élection d'un membre parmi ceux des catégories visées aux articles 54.7 et 54.8 du Règlement général, soit :

- 54.7 Cinq (5) personnes nommées pour trois (3) ans par le Gouvernement sur la recommandation du ministre, après consultation des groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail des régions de l'Outaouais et des Laurentides;
- 54.8 Une (1) personne diplômée de l'Université, nommée pour trois (3) ans par le Gouvernement sur la recommandation du ministre, après consultation de la Fondation de l'UQO (FUQO).

L'article 74 du règlement précité stipule que le mandat de la présidente ou du président est d'une durée de deux (2) et que ce mandat est renouvelable. Le mandat de la nouvelle présidente ou du nouveau président débiterait le 18 juin 2026.

Les membres éligibles sont invités à signifier leur intérêt à ce siège en séance.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7737 concernant l'élection à la présidence du conseil d'administration de l'UQO (**Patrick Duguay**); laquelle est jointe en appendice.

7.2 **Recommandation du comité de désignation des membres du CA de l'UQO**

Le second et dernier mandat de monsieur Patrick Duguay à titre de membre représentant les milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail des régions de l'Outaouais et des Laurentides au conseil d'administration de l'UQO prendra fin le 19 décembre 2026, de même que le premier mandat de madame Thaïs Dubé-Bédard. Cette dernière a informé le président de son souhait de ne pas solliciter de renouvellement.

Un appel de candidatures a été mené par le Secrétariat général et sept (7) candidatures ont été reçues. Le comité de désignation des membres du CA, lequel a pris connaissance de ces dossiers, recommande de retenir deux candidatures.

Le conseil est invité à se prononcer sur les recommandations du comité de désignation.

Des démarches ont également été menées auprès des collèges de l'Outaouais et des Laurentides par le Secrétariat général et la rectrice afin de pourvoir le poste vacant de membre représentant les collèges suite au départ de monsieur Alexandre Mathieu. Une candidature a été reçue et est présentée.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7738 concernant la recommandation du comité de désignation des membres du CA de l'UQO; laquelle est jointe en appendice et sous embargo.

7.3 Nomination d'un membre au comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration de l'UQO

Le *Code d'éthique et de déontologie des membres du CA* a pour objet d'établir des règles de conduite applicables aux membres du conseil d'administration de l'UQO en vue de maintenir et de promouvoir l'intégrité, l'objectivité et la transparence de leurs fonctions à titre d'administrateur, de façon à préserver leur capacité d'agir au mieux des intérêts et de la mission de l'UQO et à inspirer la plus entière confiance auprès du public.

Le comité de gouvernance et d'éthique est composé de trois (3) personnes, dont une (1) personne qui n'est ni membre du conseil, ni personne employée, ni personne étudiante et qui en assume la présidence, de même que de la présidente ou du président ou de la vice-présidente ou du vice-président du conseil d'administration et d'un membre externe du conseil d'administration.

Monsieur Alexandre Mathieu ayant perdu la qualité de siéger au conseil d'administration et incidemment au comité de gouvernance et d'éthique, le conseil est aujourd'hui invité à nommer un membre pour le remplacer, et ce, pour un mandat de deux (2) ans.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7739 concernant la nomination d'un membre au comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration de l'UQO (**Ndeye Khady Ngom**); laquelle est jointe en appendice.

7.4 Nomination de membres au comité de désignation des membres du conseil d'administration

Le comité de désignation des membres du conseil d'administration, formé conformément à la *Procédure de désignation des membres du conseil d'administration* adoptée le 12 juin 2023, est présidé par la présidente ou le président du comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration et est composé de six (6) membres, soit :

- La présidente ou le président du comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration (membre d'office);
- La présidente ou le président du conseil d'administration, à titre de représentant des membres externes (membre d'office);
- La rectrice ou le recteur (membre d'office);
- Une personne membre du conseil d'administration représentant les personnes professeures et chargées de cours*;
- Une personne membre du conseil d'administration représentant la communauté étudiante;
- Une personne, membre externe du conseil d'administration, représentant les collègues d'enseignement et les personnes diplômées*.

*Les groupes concernés sont invités à se concerter pour désigner une personne pour siéger au comité.

La personne occupant la fonction de secrétaire générale, ou la personne qu'elle désigne, agit comme secrétaire du comité.

La durée des mandats des membres est de deux (2) ans, renouvelable.

Le conseil est aujourd'hui invité à nommer trois (3) membres, soit un membre pour remplacer monsieur Alexandre Mathieu, qui a perdu qualité, et deux membres pour remplacer ou renouveler monsieur Ahmed Lakhssassi et monsieur Simon Pierre Parfait Essounga, dont les 1ers mandats viennent à échéance le 17 juin 2026.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7740 concernant la nomination de membres au comité de désignation des membres du conseil d'administration (**Ahmed Lakhssassi, Simon Pierre Parfait Essounga, Ndeye Khady Ngom**); laquelle est jointe

en appendice.

7.5 Nomination d'un membre au comité d'audit externe de l'UQO

Le comité d'audit externe est un comité créé par le conseil d'administration. Sa composition et son mandat sont régis par les articles 81, 82 et 83 du Règlement général. Il est composé de quatre membres externes du conseil d'administration, dont la personne présidente ou la personne vice-présidente. Il doit compter parmi ses membres externes, autant que faire se peut, une ou des personnes ayant une compétence en matière comptable ou financière. Les membres sont tous nommés par le conseil, normalement lors de la première réunion du calendrier des instances.

Le comité d'audit externe exerce les pouvoirs suivants :

- approuver le plan de vérification interne;
- s'assurer d'une utilisation optimale des ressources financières de l'Université;
- veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et s'assurer qu'ils soient adéquats et efficaces;
- s'assurer des suivis nécessaires auprès de l'auditeur externe;
- s'assurer de la mise en place et appliquer un processus de gestion des risques pour la conduite des affaires de l'Université;
- réviser toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière de l'Université et qui est portée à son attention;
- s'assurer de la qualité des états financiers;
- examiner les états financiers avec l'auditeur externe nommé par le conseil;
- recommander au conseil l'approbation des états financiers;
- recommander au conseil la nomination d'un auditeur externe.

Considérant la perte de qualité à siéger au conseil d'administration de monsieur Alexandre Mathieu, et incidemment au comité d'audit externe, le conseil est invité à nommer un (1) membre au comité d'audit externe, et ce, pour la durée restante du mandat de monsieur Mathieu, soit du 16 juin au 21 septembre 2026.

Étant donné l'absence des autres membres admissibles à siéger à ce comité, les membres conviennent unanimement de reporter ce point à une réunion ultérieure.

8.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim transmet des éléments de précision relativement au dépôt de documents du point 9.3. Il explique que le calendrier universitaire 2026-2027, adopté par le conseil d'administration le 16 juin 2025 (492-CA-7502), a fait l'objet d'une révision à la suite des modifications apportées au *Règlement des études de premier cycle* (REPC), adopté par le conseil d'administration le 1^{er} décembre 2025. Les modifications visent à porter à dix jours ouvrables après le début du trimestre, la date limite d'inscription. Il est déposé pour information.

9.- Dépôt de documents

9.1 Tableau des sujets récurrents traités au CA

9.2 Synthèse de l'évaluation périodique des programmes de premier cycle en relations industrielles et en ressources humaines (RIRH) (7214, 6626, 4568, 4253, 4479)

9.3 Modification du calendrier universitaire de l'UQO pour l'année 2026-2027

10.- Adoption du Protocole établissant les conditions de travail entre l'UQO et l'Association des cadres de l'UQO (À huis clos)

Les personnes membres et observatrices du conseil d'administration de l'Université qui sont également membres du personnel quittent la séance (18 h 55).

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Le protocole établissant les conditions de travail du personnel cadre de l'UQO est arrivé à échéance le 30 avril 2023. Les travaux de renouvellement du protocole ont été entrepris à l'automne suivant avec les représentants du personnel cadre. Les discussions ont été portées par le Comité de liaison composé de deux membres de la haute direction et deux membres de l'Association des cadres de l'UQO (ACUQO).

Le Comité de liaison a pu compter sur l'engagement soutenu et la collaboration de ses membres, permettant ainsi de finaliser les travaux de renouvellement de façon consensuelle et bénéfique pour les deux parties.

Ce protocole couvre la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2031. Les travaux ont notamment permis de moderniser des dispositions qui n'avaient pas fait l'objet de modifications significatives depuis le renouvellement de 2010. Ils visaient également à assurer un positionnement plus compétitif du personnel cadre par rapport à celui des autres constituantes du réseau de l'Université du Québec (UQ), dans une perspective d'équité interne avec les autres groupes d'employées et d'employés.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 504-CA-7741 concernant l'adoption du Protocole établissant les conditions de travail entre l'UQO et l'Association des cadres de l'UQO; laquelle est jointe en appendice.

11.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 21 septembre 2026 à 16 h 30.

12.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 30.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale